

a continué de l'Angleterre à Terre-Neuve jusqu'à ce que l'installation d'immigrants dans cette île eût été enfin décidée au commencement du dix-neuvième siècle et que l'influence d'une population fixe se fit sentir dans l'industrie.

L'accès aux installations côtières de l'Amérique du Nord britannique pour l'obtention de la boîte et d'autres fournitures et la salaison des prises a été pendant longtemps un sujet de discussion entre les pays intéressés à la pêche dans l'Atlantique Nord, notamment entre la Grande-Bretagne, d'une part, et la France et les États-Unis, d'autre part. Le traité de Versailles (1783) confirma les droits de la France sur Saint-Pierre-et-Miquelon et lui enleva quelques-uns de ses droits de pêche, mais non tous, au large de Terre-Neuve. L'activité des Français s'est étendue aux bancs hauturiers au milieu du dix-neuvième siècle grâce à des subventions et à l'intensification de la pêche à la palangre ou à la corde, mais Terre-Neuve a riposté en restreignant, par des règlements, la vente de la boîte aux pêcheurs étrangers. Ainsi, les droits de pêche de la France dans certaines parties de la côte de Terre-Neuve ont continué à créer des problèmes jusqu'au jour où, au début du siècle actuel, l'Angleterre les a achetés.

Le traité de Versailles a, de plus, imposé des restrictions aux installations de pêche des États-Unis en Nouvelle-Angleterre et la Convention de 1818 a limité les droits américains dans les eaux territoriales des colonies britanniques à ceux ne concernant que «les abris et la réparation des dommages, l'acquisition du bois et l'approvisionnement en eau». Ces restrictions ont été la source de nombreux conflits suscités par les commerçants de la Nouvelle-Écosse en vue d'enrayer la contrebande. Cependant, le conflit relatif aux droits de pêche des États-Unis a été réglé par le traité de réciprocité (1854-1866) et le traité de Washington (1873-1885). En vertu d'un *modus vivendi* négocié en 1888, les pêcheurs américains, moyennant le prix d'un permis, ont été autorisés à pénétrer dans les ports canadiens et terre-neuviens pour l'achat de fournitures, le transbordement des prises et l'embarquement des équipages. Cet accord a duré jusqu'en 1918; un traité destiné à remplacer cet accord «temporaire» n'a jamais été conclu. Dans l'intervalle, la principale source de conflit avec les États-Unis a disparu avec le déclin de l'industrie du poisson salé en Nouvelle-Angleterre. Au Canada et à Terre-Neuve, toutefois, le poisson salé et le poisson séché,—la morue principalement, le hareng et le maquereau étant d'égale importance dans certaines régions,—sont demeurés le produit principal de l'industrie de la pêche jusqu'aux années 1940. La production de la morue séchée salée provenant des pêches de la côte atlantique a atteint un sommet dans les années du siècle dernier et marqué un recul consécutif à la disparition des voiliers et au fléchissement des marchés des Antilles et d'autres pays méridionaux. Ce recul a été suivi d'une concurrence croissante d'autres produits alimentaires et de nouveaux débouchés de poisson frais.

Une renaissance temporaire de l'industrie de la morue séchée salée s'est produite durant la Première Guerre mondiale, mais dès le lendemain les producteurs de la région atlantique, notamment à Terre-Neuve, durent s'assurer de nouveaux marchés quand les flottilles européennes se sont remises à l'œuvre. Le poisson terre-neuvien a été expédié aux Antilles où la concurrence avec la Nouvelle-Écosse, leur fournisseuse traditionnelle, a fait baisser les prix de 50 p. 100 entre 1926 et 1939, avec des conséquences désastreuses pour les pêcheurs des deux provinces. Une autre période de renaissance est apparue durant la Seconde Guerre mondiale, mais vers 1945 l'industrie du poisson congelé commença sa poussée ascendante et le commerce de la morue séchée déclina constamment dans le même temps.

L'expansion des pêches commerciales sur la côte du Pacifique est d'origine plus récente que celle de l'industrie sur la côte de l'Atlantique. Il a fallu d'abord coloniser cette partie du pays et l'exploitation des ressources piscicoles sur un pied commercial ne s'est développée qu'au milieu du XIX^e siècle. L'industrie a crû et s'est étendue rapidement grâce à la modernisation des méthodes et des transports. La poussée des chemins de fer transcontinentaux jusqu'à la Colombie-Britannique en 1885 a ouvert les marchés populeux du Canada de l'Est au saumon et au flétan frais et congelés du Pacifique. Vers la fin du siècle, la pêche du flétan a progressé à vive allure et a gagné la haute mer. Les besoins en boîte de la pêche du flétan ont à leur tour permis à la pêche du hareng de se développer sur une très grande échelle.